



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Economie Agricole

Perpignan, le **13 AVR. 2021**

Affaire suivie par : Elisabeth SERRES

Tél : 04 68 38 10 33

Mèl : elisabeth.serres@pyrenees-orientales.gouv.fr

Le Préfet des Pyrénées-Orientales

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Objet : Episodes de gel des 7 et 8 avril 2021

P.J. : Formulaire de recensement

Le département a connu plusieurs matinées gélives du 7 au 8 avril qui ont pu impacter les productions végétales (viticulture, maraîchage et arboriculture).

Dans l'immédiat, afin de faciliter le recensement des dégâts nécessaire pour permettre la mise en œuvre d'éventuelles procédures de soutien dont notamment la reconnaissance au titre des calamités agricoles, la Chambre d'agriculture ainsi que les organismes agricoles ont invité les agriculteurs sinistrés à se signaler en mairie.

Bien que la procédure calamités agricoles ne prévoit plus la tenue de commissions communales, je vous remercie de bien vouloir enregistrer ces déclarations à l'aide de l'imprimé ci-joint et de les transmettre sans délai à la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) à l'adresse mail suivante : ddtm-sea@pyrenees-orientales.gouv.fr

Je sais pouvoir compter sur votre implication pour soutenir notre agriculture et vous en remercie par avance.

Pour le Préfet et par délégation

**Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,**


Cyril VANROYE

